

Braderie des commerçants les 13 et 14 juin

L'été approche et avec lui, la traditionnelle **braderie des commerçants** qui se tiendra les 13 et 14 juin prochains, de 10h à 19h, rue Jacquemart et en centre historique. L'occasion de faire des bonnes affaires !

Circulation et stationnement, mode d'emploi

Le stationnement sera interdit du 12 juin, à partir de 20h, au 14 juin, à 22h : rue Jacquemart (de la place Carnot à la place Jean-Jaurès), place Ernest-Gailly, côte Jacquemart, place Perrot-de-Verdun, place Maurice-Faure, rue Mathieu-de-la-Drôme, côte des Cordeliers (de la côte Sainte-Ursule à la rue Mathieu-de-la-Drôme), rue Sabaton, rue Saint-Nicolas (de la rue de la Banque à la côte des Cordeliers), place Jules-Nadi (de la rue de la Banque à la côte des Cordeliers), places Fontaine-couverte, du Docteur-Zamenhof et Gondoin, rue de l'Armillerie (de la côte des Cordeliers à la côte Jacquemart), rue Pêcherie (de la place Maurice-Faure à la rue Puits-du-cheval), rue Folquet, place Puits-du-cheval et place Charles-de-Gaulle (aux abords de la tour Jacquemart).



La circulation sera également interdite sur l'ensemble des voies citées au-dessus les 13 et 14 juin, de 7h à 22h.

Tous les **accès aux voies et places suivantes seront fermés** : Petite rue Jacquemart, place Fontaine-des-Cordeliers, place Ernest-Gailly, côte des Cordeliers, place Ernest-Gailly, place Jules-Nadi (au droit de la rue de la Banque), rue Mathieu-de-la-Drôme, places Maurice-Faure, Fontaine-couverte, Perrot-de-Verdun et Puits-du-cheval.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules par la côte Sainte-Ursule et la place Jean-Jaurès.

La circulation sera autorisée à double sens rue de la Banque, du 13 au 14 juin, de 7h à 22h, afin de permettre l'accès aux parkings privés.

Enfin, **les feux tricolores seront mis en mode clignotant**, du 13 juin au 14 juin, de 7h à 22h, et remis en fonctionnement normal en dehors de ces horaires, rue Jacquemart, à l'intersection avec le cours Pierre-Didier et la place Jean-Jaurès.